

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

Diverses questions en suspens

Dossier n° 2015 - 019

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)

Robert HAMAIDE, Georges VAN HOUT

Comité exécutif

Jacques CELS, Chemsî CHEREF-KHAN, Paul DANBLON, André DEJAEGERE,
Anne-Marie GERITZEN, Jacques Ch. LEMAIRE

Rubriques

Publications – Radio – Télévision

Publications – Abonnements

Christiane LOIR

02 650 35 90 – christiane.loir@ulb.ac.be

Secrétariat

Fabienne VERMEYLEN

02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

IBAN : BE46 0000 0476 6336

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorerez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

<http://lapenseeetleshommes.be>

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2015 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

n° 97 – *Les 150 ans de La Ligue de l'Enseignement et les 55 ans du Pacte scolaire*

n° 98 – *Judaïsme : littérature et éthique*

n° 99 – *Francs-Parlers n° 8*

n° 100 – *Islams, islamismes et franc-maçonneries*

Diverses questions en suspens

L'aspect laïque de l'État est garanti par la Constitution belge, mais quand est-il des lois belges sur le plan des transcriptions du droit européen ? Quand est-il des garanties de la neutralité ?

Lorsqu'on lit la *Charte des droits fondamentaux* de l'Union européenne, lorsqu'on lit la *Convention européenne des Droits de l'homme*, lorsqu'on lit le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, les principes qui fondent, qui sont ce que Mehmet Saygin appelle les ingrédients de la laïcité, y figurent systématiquement. Et en matière de droits de l'homme, ce sont autant de droits fondamentaux qu'il est extrêmement difficile de déplacer, de modifier, de réinterroger. Mais la raison précise est qu'on a voulu mettre en place un système qui « cadenas » l'impossibilité que l'on revive les drames que l'on a vécu lors de la Seconde guerre mondiale. C'est une crainte qui en matière de droits fondamentaux, qui sont l'essence du principe de laïcité, il n'y a pas de réelles, de tangibles inquiétudes à avoir.

La Belgique est partie prenante dans la *Convention européenne des droits de l'homme*. Elle est donc justiciable en appel, comme pour une cinquantaine d'autres pays européens, devant la Cour de Strasbourg dont la jurisprudence est d'un intérêt prodigieux en matière de liberté de religion, qui est inscrite à l'article neuf de la *Convention*. Il se fait que la Cour de Strasbourg a souvent renvoyé, en raison de la diversité des situations en Europe, au dispositif légal du droit interne des États. Car il est pratiquement impossible de définir en matière de droit des religions, en matière de liberté religieuse, une jurisprudence univoque et une politique commune. Il y a un droit international qui garantit un certain nombre de libertés et qui renforce très certainement le caractère de la laïcité de la *Constitution* belge, mais qui est une jurisprudence très éclatée. Elle va dans un sens ou dans un autre suivant qu'il est fait référence à la situation d'un pays ou d'un autre. Il est difficile de fonder quelque chose sur cette jurisprudence parce qu'elle est extrêmement éclatée. Ceci est dû, non seulement au fait que les pays qui sont partie prenante de la *Convention* ont des traditions en la matière qui sont très différentes, mais, qu'en outre, l'impact des débats de société, de l'état de nos sociétés, ces dernières années, a amené la Cour à défendre des positions qui sont très en recul par rapport à celles qu'on avait connues il y a quelques années encore.

Et puis, il y a l'autre aspect, le droit proprement européen. La jurisprudence de la Cour de Luxembourg n'est pas encore très riche en matière de liberté de religion. Mais il est un élément qu'un certain nombre

de spécialistes du droit des religions et du droit européen anticipent, à savoir les privilèges qui sont accordés à certaines Églises et pas à d'autres. Le fait qu'il y ait des privilèges fiscaux pour certaines et pas d'autres (le cas de l'Italie, de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal sont terriblement criants de ce point de vue, puisque une église y est favorisée). Tout cela peut être, dans les années à venir, considéré par le juge européen comme des distorsions au principe de libre concurrence.

Le marché, le libéralisme investissent la religion et ramènent le juge à évaluer la religion au regard des principes de marché, au regard des principes économiques, de sorte que nous allons certainement, demain, trouver une sorte d'éclatement dans un cadre qui dépasse largement celui de la liberté de religion, et qui touche à d'autres droits considérés comme fondamentaux et, notamment dans le cadre européen, la droit en matière de libre concurrence.

La Cour européenne des Droits de l'homme a comme mission de faire veiller au bon respect de la *Convention européenne des Droits de l'homme*, mais fondamentalement c'est une Cour, une juridiction qui s'inscrit dans le cadre d'une institution politique : le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale. En d'autres termes, il y a des institutions qui fonctionnent dans ce cadre, mais elles sont financées par les bailleurs de fonds que sont chacun des États, parties contractantes. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas véritablement parler d'une Cour supranationale qui se serait émancipée des partis-pris des uns et des autres

Le sujet de port de signes convictionnels, ou de l'expression publique de la « religiosité », appelons cela comme ça, est en général et pour cette raison, considéré par la Cour européenne des Droits de l'homme comme étant un sujet *touchy*, un sujet délicat. Si on penche trop dans un sens au détriment des autres, certains, parmi les bailleurs de fonds risqueraient de remettre en question l'existence même de la Cour européenne des Droits de l'homme.

Il y a un an et demi, dans une carte blanche publiée dans *Le Soir*, un haut diplomate britannique suggérait qu'il faudrait peut-être revoir l'existence de la Cour européenne des Droits de l'homme parce que, fondamentalement, on n'en a pas vraiment besoin. Les raisons de cette proposition sont à trouver dans la diversité de financement et dans la difficulté que cette Cour a de s'imposer. Comme la difficulté de s'imposer est un obstacle énorme qui se dresse devant la cour, lorsqu'il y a des questions qui sont éminemment liées à la société *untel* ou *untel*, on considère qu'il peut y avoir des diversités de points de vue raisonnables et qu'il faut donc renvoyer au contexte

politico-juridico-historique. Mehmet Saygin déplore cela parce que c'est ce qui a conduit, en 2005, la Cour européenne des Droits de l'homme a considéré comme étant parfaitement conforme au principe de laïcité, le fait d'interdire le port de signes convictionnels dans une université. On ne peut comprendre cela que si on ne fait pas l'économie de l'analyse de l'arrière-plan dans lequel s'inscrit cette Cour.

Bien sûr, tout juriste scrute les arrêts de la Cour européenne des Droits de l'homme, en fait l'examen, mais il faut relativiser pour cette raison précise, l'impact et la pertinence des arrêts qui sont rendus ; en tout cas, ne pas y perdre sa distance critique.

Parfois lorsque l'on parle de chômage – si on n'y est pas soi-même, on ne peut pas comprendre –, on dirait que l'on parle d'une espèce différente de l'espèce humaine. Pourrait-on avoir une laïcité, qui garantisse l'égalité bien sûr, mais aussi le droit à l'honneur des individus ?

Cette remarque renvoie précisément à l'engagement de Jean-Philippe Schreiber, c'est-à-dire que son dernier livre, *La Belgique, État laïque... ou presque. Du principe à la réalité*¹, est dans la continuité d'un précédent ouvrage qui visait à une réflexion sur le caractère inégalitaire de notre société. Les inégalités sont en effet criantes. Elles sont de plus en plus marquées : inégalités sociales, inégalités culturelles, inégalités des chances. Et même si, aujourd'hui, la laïcité, telle que nous en parlons, est étroitement liée à son enveloppe juridique et si on ne parle finalement de ces questions que dans un cadre qui est essentiellement un cadre juridique, on ne peut délier cette revendication d'égalité et de non-discrimination quand on plaide pour une société davantage laïque. Il faut que notre société, qui se veut démocratique, puisse viser à davantage d'égalité sociale, d'égalité culturelle et d'égalité des chances. Les deux questions sont liées, même si la laïcité n'est pas un projet social, c'est la manière dont l'État définit son impartialité face à des acteurs convictionnels qui n'ont pas à empiéter sur son domaine.

Sur la question de port de signes convictionnels, par exemple, on n'a jamais voulu autant de l'intervention de l'État. L'État doit intervenir sur cette question, l'État doit réguler, l'État doit légiférer, les pouvoirs publics doivent s'investir, doivent prendre à bras le corps ce sujet-là et ce sont souvent les mêmes qui tiennent ce propos dans la « symbolique » et, qui dans le social, voudraient que l'État fasse tout sauf intervenir, tout sauf avoir un rôle à jouer. En réalité, cela conduit à ce que d'un côté des exclusions se

¹ Jean-Philippe SCHREIBER, *La Belgique, État laïque... ou presque. Du principe à la réalité*, Édition CAL, 2014.

mettent en place, presque promues à travers une demande que l'État soit l'accélérateur de ces exclusions. Le 1^{er} janvier 2015 a marqué du fer rouge l'histoire noire du droit social et du droit du travail en Belgique : personne, hormis certains groupes, qui pour cette raison même, sont stigmatisés par ailleurs, ne réclament que l'État réendosse son rôle de régulateur de l'économie et de régulateur du marché.

Il y a vraiment tout un paradoxe. Dans un cas on souhaite que l'État soit omniprésent, de l'autre que l'État ne soit nulle part. On veut surtout laisser la main invisible du marché opérer, alors on voit que cela ne fonctionne pas et que cela ne fonctionnera pas. On n'est pas uniquement dans les rapports entre les cultes et l'État, on n'est plus dans les rapports entre les Églises et l'État, mais la justice sociale est aussi intimement liée à ce débat, on ne s'y trompera pas.

La *Constitution* française dans la même disposition parle de laïcité et parle de droit social, parle de justice sociale.

N'est-on pas déjà dans le pouvoir ultime de la laïcisation ? Comment croire que la laïcité puisse offrir le terreau de la paix lorsque l'on voit se qu'il se passe en Belgique, la radicalisation, le nid de la guerre, à l'heure du vivre ensemble ? Évidemment, il y a les anciens combats des libéraux contre les catholiques, mais maintenant on est face aux musulmans radicaux, des gens qui tuent encore des Juifs dans des musées. Alors comment amener les gens à se regarder de manière égalitaire, et à vivre ensemble ?

Le vivre ensemble, c'est laisser chacun vivre comme il l'entend et donc demander à toute personne de respecter la même liberté chez les autres. De décider pour soi-même comment vivre librement en respectant la même liberté dans le chef des autres : il suffit de lire l'article 9 de la *Convention européenne des Droits de l'homme* pour retrouver ce principe fondamental. Il y a à l'article 9 paragraphe 1^{er}, le principe de la liberté religieuse et en ce compris son exercice public. Le paragraphe 2 liste une série d'objectifs légitimes pour encadrer cette liberté qui, pas plus que n'importe quelle autre liberté, n'est absolue. Et parmi les critères légitimes en vertu desquels on peut encadrer cette liberté, il y a les droits d'autrui. La seule limite à l'exercice de votre liberté, c'est de respecter la même liberté chez les autres. Cela paraît simple et c'est simple si on s'en donne les moyens. Mais cela nécessite de ne pas confondre un jugement de valeur et l'assignation à l'autre d'adhérer à notre jugement de valeur. Et donc cela nécessite d'adhérer au principe de laïcité.

Le droit ne peut pas tout. Lorsque nous parlons de laïcité, nous parlons d'une architecture juridique, d'une certaine manière de concevoir l'État. Le droit ne peut pas tout, notamment, parce que le droit est quelquefois

en retard sur l'état de la société, et quelquefois il est en avance sur l'état de la société. Nous vivons, en effet, dans une société en crise et ce n'est pas parce que certains, et notamment certains politiques, brandissent des mots magiques comme « cohésion sociale » ou « vivre ensemble » que cela ira mieux.

Il faut être très respectueux des identités. Nous sommes tous pétris de nos racines, de nos traditions, même si, quelquefois au cours de nos vies, elles ont évolués. Même si nous changeons, nous restons toujours porteurs de ce que nous avons été. Nos identités sont multiples et les identités qui s'expriment, qui quelquefois sont revendiquées aussi, sont multiples. L'État, le pouvoir civil, le politique doivent être respectueux des identités, leur permettre de s'exprimer, d'avoir une expression culturelle et de continuer à constituer un élément important de l'être au monde des individus.

Un État n'est pas neutre à bien des égards et notamment parce qu'il est porteur de valeurs, porteur de la volonté, en théorie du moins, de créer du sens commun. Et l'école joue un rôle essentiel de ce point de vue. En ce sens, l'égalité se réalise entre les citoyens, notamment, par le truchement de ce caractère émancipateur de l'école et notamment par le truchement de la valorisation d'un sens commun. L'égalité est essentielle et n'entend pas renvoyer les identités à la sphère privée, ce n'entend pas renvoyer la religion à la sphère privée : les convictions ont quelquefois une place dans l'espace public, bien entendu.

Il faut, dans une société qui se délite, qui est dans une crise morale, là où les identités sont aussi quelquefois meurtrières, là où les peurs créent une exacerbation de l'angoisse, les peurs sociales, les peurs culturelles, les peurs géostratégiques créent des angoisses sociales et créent une situation extrêmement anxiogène, dans ce contexte-là, il faut œuvrer plus que jamais à l'égalité et à ce que l'on travaille davantage. Ce respect et cette tolérance naîtra à travers l'égalité et le refus que les individus, que les citoyens, que les hommes et les femmes que nous sommes, soient constamment renvoyés à leurs origines, à leurs identités, à leurs différences, à leur classement suivant leur conviction, leur origine ethnique, etc.

C'est pour cela que l'égalité se construit à travers la laïcité, mais elle se construit aussi dans le refus des politiques qui mènent à satisfaire des revendications culturalistes pour séparer les individus alors qu'il faut plus que jamais travailler à les rassembler.

Alors, la Belgique est-elle un État laïque ? L'État semble effectivement aussi laïque que la France et on en est fier. Enfin on est fier de lois comme celle pour l'avortement, etc. En quoi Mehmet Saygin est-il en désaccord avec les chantiers

que Jean-Philippe Schreiber propose ? En quoi la reconnaissance des cultes doit immanquablement passer par le financement ?

Le point de départ de Mehmet Saygin n'est pas de privilégier une option : il ne plaide pas pour une orientation ou une autre. Le fait de ne pas reconnaître, de ne pas financer, ne veut pas dire que ce n'est pas bien, mais le contraire ne disqualifie pas nécessairement l'État, qui a fait ce choix, du qualificatif de laïque.

En quoi est-ce que la reconnaissance doit impliquer un financement ? La reconnaissance pourrait ne pas impliquer un financement. Sur la base d'une série de critères qui doivent être les plus objectifs possible, les plus transparents possible, les plus lisibles et visibles possible, d'une part en amont, d'autre part en aval, en ayant systématiquement à l'esprit que le principe mère, à savoir la non-ingérence réciproque entre l'État et les Églises doit être protégé et garanti. Le fait même de procéder à une reconnaissance, le fait même de procéder à un financement n'est pas une cause de disqualification. On peut dire qu'il y a certains cultes qui n'en bénéficient pas : dans ce cas si nous sommes d'accord sur le principe que le fait même de reconnaître et financer ne disqualifie pas l'État et si nous sommes d'accord (on peut l'être ou ne pas l'être) sur le fait qu'il faut simplement élargir l'horizon pour que d'autres puissent en bénéficier, travaillons en ce sens.

La reconnaissance, le financement et, par voie de conséquence, l'organisation de cours philosophique dans l'enseignement officiel ne sont pas des conditions *sine qua non* pour exclure l'État en question du champ de la laïcité.

On peut analytiquement ne pas considérer la France comme l'*alpha* et l'*oméga* de la laïcité. Cela fait partie des convergences entre Jean-Philippe Schreiber et Mehmet Saygin. Mais il n'en reste pas moins que dans le débat public, aujourd'hui, le point de vue dominant, omniprésent, est que c'est parce que la France ne reconnaît pas et ne finance pas les cultes que l'on parle d'un État laïque. Libre aux partisans de la thèse du maintien de la reconnaissance et du financement et libre à l'autre thèse, celle de la disparition de la reconnaissance et du financement, de plaider pour leur « paroisse », mais l'un comme l'autre peuvent dans leur application donner lieu à ce qu'il y ait un État laïque.

S'il fallait se décentrer un instant, c'est-à-dire que le point qui semble délicat ici, le nœud semble être : on va reconnaître certains et pas d'autres, on va financer certains et pas d'autres. Donc il y a un problème. Le nœud du pourquoi le financement pose problème, c'est que manifestement certains en bénéficient et d'autres pas. La fédération qui représente les

employeurs de l'Éducation permanente, c'est un budget, il y a donc des associations qui font de l'Éducation permanente qui sont reconnues, et qui parce qu'elles sont reconnues bénéficient d'un financement, d'autres ne bénéficient pas de cette reconnaissance et *a fortiori* du financement. On pourrait le citer comme un exemple de discrimination et d'inégalité, mais on pourrait aussi mettre en évidence qu'il y a des critères qui, à un moment donné, ont été satisfaits par une série d'acteurs les rendant recevables à pouvoir prétendre à la reconnaissance et au financement. On ne dit pas pour autant que parce qu'il y a une inégalité et des associations qui n'en bénéficient pas, que le système est parfaitement discriminatoire.

Il est un peu réducteur de considérer que le financement serait décrié uniquement parce qu'il conduit à une discrimination entre ceux qui bénéficient du système et ceux qui n'en bénéficient pas. Évidemment, toute une série d'arguments, dont certains ont encore beaucoup plus de poids que cela, plaident en faveur de l'abrogation d'un système de financement qui est archaïque parce qu'il ne correspond plus au paysage convictionnel de nos sociétés, et en particulier de la société belge aujourd'hui. Il y a beaucoup d'éléments qui sont tout à fait objectivables, qui montrent que ce financement est non seulement obsolète, discriminatoire, mais aussi porteur de telles contradictions qu'elles ne sont plus supportables. Certains plaident pour une évolution du système, pour une répartition, par exemple, sur base d'une cartographie des convictions ou sur base d'un impôt philosophiquement dédié.

Contre-exemple anecdotique : au Royaume-Unis, où l'on ne finance pas directement les cultes, on pratique en revanche le recensement des convictions. Il se fait qu'au dernier recensement trois cents mille britanniques se sont revendiqués de la religion du *Jedi*², cette mythologie fondée sur la saga *Star Wars* – la force, le côté obscur de la force –. C'est donc la quatrième religion au Royaume-Uni en terme d'adhésion. Transportez ça en Belgique. Vous faites un même recensement anonyme des convictions des individus, la religion du *Jedi* arrive en quatrième position, voire peut-être bien mieux encore... Est-ce qu'on va financer la religion du *Jedi*? Parce qu'il s'agit d'une religion, puisque les individus la considèrent comme telle. La question mérite d'être posée, et ce n'est pas si anecdotique que cela. Cela montre toute l'absurdité d'un système où, Jean-Philippe Schreiber qui travaille depuis vingt-cinq ans sur les religions est bien en peine de

² Les *Jedi* sont des personnages de fiction imaginés par George Lucas, apparaissant dans la saga *Star Wars*. Guerriers-philosophes œuvrant pour le maintien de la paix dans la galaxie, ils sont dotés de pouvoirs surnaturels et reconnaissables à leurs sabres lasers non rouges.

dire ce qu'est une religion, l'État ne peut pas le dire, et le juge, lui, quand il est amené à devoir se prononcer sur cette question se retrouve dans des contorsions terribles parce qu'il y a, très clairement, l'impossibilité à qualifier sur des critères objectifs ce qu'est une religion. C'est entre autre pour ça qu'il faut cesser le système de reconnaissance et de financement. Il faut laisser les religions, les institutions religieuses respirer, vivre en toute indépendance, se construire comme elles l'entendent sans nécessairement bénéficier d'un soutien de l'État, ce qui ne se fait pas nécessairement à leur détriment. L'Église catholique française qui a milité avec rage contre la loi de séparation de 1905 s'en est, finalement, accommodée, jouit, en effet, d'une série de privilèges depuis que l'on a rebricolé la loi quelques années plus tard. L'Église de France a tiré un profit formidable en terme de mobilisation de ses ouailles parce qu'elle a été obligée, pour se financer, d'aller chercher l'argent chez les fidèles. De la sorte elle a donné une dynamique à l'Église de France, qui n'est plus celle de l'Église de Belgique, institution qui est abandonnée par ses fidèles, mais qui en revanche bénéficie des deniers de l'État pour chauffer, entretenir, rénover des lieux de cultes qui pour la plupart sont vides.

Lorsque l'on n'est pas financé, on est tous égaux, et lorsqu'on n'est pas nommé comme existant, on est tous supposés ne pas être existant ; il n'y a pas d'égalité et pas d'inégalité, c'est beaucoup plus rassurant. L'Europe règlera peut-être ce problème, même si certains n'ont pas l'air de penser qu'une partie des droits européens ou des Chartes européennes pourraient lancer le débat.

Une piste serait celle que l'on appelle l'impôt philosophiquement dédié. Il ne fait que résulter du constat, que nous partageons très largement, de l'inadéquation à la réalité sociologique actuelle, de la répartition des financements. Malgré une crise des vocations et malgré une désaffection manifeste c'est le culte catholique qui raffe, aujourd'hui, quatre-vingt-cinq pour cent de la mise. Rendre le financement compatible à la grille sociologique fait partie de ce qu'on pourrait préconiser pour accélérer et accentuer une meilleure prise en compte du principe de laïcité en Belgique, mais l'impôt philosophiquement dédié n'est, en l'état des propositions qui sont sur la table, pas pleinement satisfaisant.

Imaginons que demain on remplisse sa déclaration d'impôt. Il y a une case où il faut indiquer quelle est sa conviction, mais on aimerait que cela demeure du fait de la vie privée, on n'a pas envie que le fonctionnaire sache, que les instances puissent nous catégoriser. Il faut effectivement trouver un moyen, si on décide de continuer dans cette voie, d'objectiver, de rendre conforme le financement à la réalité sociologique, mais en trouvant la

parade pour sauvegarder le principe de respect de la vie privée. Voilà le genre de discussion constructive que l'on pourrait avoir.

Aujourd'hui, lorsque l'on parle de religion, ne nous voilons pas la face, on parle beaucoup de l'islam. Et on sait que la plupart des musulmans sont d'origine étrangère ce qui veut dire que, quand on parle de religion, on ne peut pas ne pas parler aussi parler de la question de l'islam. Quand on parle de réunir les citoyens plutôt que de les diviser par leurs différences, notamment, confessionnelles, ne risquons-nous pas de retourner un peu à l'époque coloniale ? Pendant la colonisation du Cameroun, les petits élèves en étaient arrivés à chanter à la gloire de leurs ancêtres les Gaulois. Dans quelle mesure, chasser cet aspect des racines de la vie des gens ne consiste pas à faire que nos enfants, alors que nous sommes musulmans, chantent leurs ancêtres les Gaulois ? Comment peut-on réunir les citoyens, mais sans empêcher que la citoyenneté ne se fasse dans une logique un peu impérialiste et qui, finalement, en même temps qu'elle efface l'attachement des uns aux autres à la faveur de leurs origines, favorise plutôt l'eupéanisation de la société ? Comment échappe-t-on à cela ?

On peut vanter l'égalité et la construction de la citoyenneté sans laisser de côté les différences constitutives en termes d'identité culturelle, d'origine, de rapport au monde, de lien communautaire qu'ont les individus. Il se fait que dans le cadre d'un militantisme antiraciste qui ne date pas d'hier, on plaide pour que nos cours, à l'école, s'ouvrent davantage à la diversité, que nos cours d'histoire soient décentrés, que le cours de littérature soit décentré, que l'on intègre ce caractère pluriel de notre société, qui est, aujourd'hui, une évidence et qui ne connaîtra pas de recul. Bien entendu qu'il faut travailler encore et encore à ce que l'éducation que nous prodiguons, à ce que la citoyenneté que nous concevons, sortent de son caractère ethno-centré, eurocentré, christo-centré pour davantage permettre que ceux qui se sentent l'objet d'une exclusion parce qu'on ne reconnaît pas leurs différences d'origine de trouver quelque peu une satisfaction et d'être moins dans le ressentiment face à une société qui les exclut, effectivement, ou les discriminent. C'est un travail de tous les jours. On ne peut pas revendiquer que l'on aille vers cela en faisant l'économie de l'égalité parce que, sinon, on obéit à l'injonction de certains discours postcoloniaux qui disent qu'il faut revendiquer la différence, il faut que la différence soit inscrite dans le droit. Il faut que la différence soit là parce que sinon nous reproduisons les schémas des colonies d'antan et nous continuons à avoir un rapport de domination entre les dominants et les dominés. Il faut aller au-delà de cela, nous sommes dans autre un contexte et si nous devons faire que notre culture soit davantage plurielle, cela ne peut pas se faire au détriment de l'égalité.

L'article 19 de la *Constitution* garantit la liberté de celui qui veut activement exercer sa foi, qui veut l'exercer aussi bien en privé qu'en public. L'article 20 de la *Constitution* garantit la liberté de celui qui ne veut pas adhérer de ne pas devoir concourir aux manifestations de cultes qui ne lui conviennent pas. Il n'y a pas de raison que ce qui s'applique dans l'ensemble de la société, ne s'applique pas non plus dans l'enseignement, de même que dans n'importe quel autre secteur de la société. C'est vers cela qu'il faut revenir. Revenir vers les textes nous permet de voir que les réponses à une série de questions que nous nous posons sont là sous nos yeux.

Pourquoi les mandataires communaux, lorsqu'ils sont invités à des festivités ou autre, sont-ils toujours convoqués à l'église ?

La participation en tant que représentant de l'État à des cérémonies religieuses pose problème en termes de bon respect de principe de laïcité. Les individus, les personnes, à titre strictement privé, qui participent à des cérémonies religieuses, ont leur liberté religieuse garantie par la *Constitution*. C'est là qu'il faut faire la distinction. En 2007, une proposition de loi avait été présentée au Sénat, et elle visait la réaffirmation de la séparation entre l'État et les organisations religieuses. Elle préconisait que les mandataires ou les personnes investies d'une fonction publique ne puissent plus du tout participer à des cérémonies religieuses. C'est jeter le bébé avec l'eau du bain. Si la présence est au titre de représentant de l'État, c'est problématique. Mais une personne, qui par ailleurs serait Premier ministre et qui établirait clairement la distinction entre sa fonction et le fait à un moment donné en tant qu'individu, est toujours bénéficiaire de la liberté religieuse comme tous les autres, de participer à ces cérémonies religieuses, cela c'est un droit qui doit être consacré. Mais, l'exemple *du Te Deum*, qui est le plus fameux, est clairement un dysfonctionnement et une cause de correction qui doit être très clairement opérée.

C'est tout à fait ça, la fête nationale, ce n'est pas la fête d'une religion.

Dans un pays où le chef de l'État met ostensiblement ses enfants à l'école privée confessionnelle plutôt qu'à l'école publique, où ce même chef de l'État, se rendant en visite chez le chef de l'Église catholique, s'agenouille et dans un geste de soumission baise l'anneau papal, il est bien évident qu'il est difficile de modifier les comportements. Il faudrait commencer par une vraie neutralité publique, une véritable indifférence publique du chef de l'État en la matière, ce qui ne l'empêche pas dans le domaine privé d'avoir les convictions qu'il souhaite.

En collaboration avec le club Achille Chavée (rue Abelville, 34 – 7100 La Louvière), <https://sites.google.com/site/clubachillechavee/>.

Nos Toiles *À* penser

disponibles sur demande et sur notre site <http://www.lapenseeetleshommes.be>

Projets d'action économique et sociale

- Innovation : science, services et alibis*, M. JUDKIEWICZ, 2014.
L'antisémitisme, W. DE WINNE, 2013.
Travail social et populations roms : lutter contre le cercle vicieux, J. FASTRÈS, 2012.
Le parrainage des mineurs non accompagnés : une forme d'engagement social, M. FOUREZ, 2012.
Médecine du travail et morale, D. THONON, 2011.
Le médiateur des droits du patient, A. HESELWOOD, 2011.
Les révolutions industrielles et la révision des valeurs, L. ROUGIER, 2011.
L'esclavage, J. RIFFLET, 2011.
Aux grands mots les grands remèdes, M. JUDKIEWICZ, 2010.
L'éthique de la sollicitude et la protection des personnes vulnérables, Ch. COUTEL, 2010.
La médecine et les responsabilités de l'homme, Dr. HUBINONT, 2009.
Plaidoyer pour une médecine « intégrative », Th. JANSSENS, 2009.
Un atelier d'improvisation pour les détenues de la prison de Berkendael, P. HOUYOUX, 2008.
Faut-il avoir peur des communautés immigrées ? A. MANÇO, 2008.
Quel avenir pour la recherche scientifique en Belgique ? J. C. BAUDET, 2008.
Article 27. Un réseau créatif, L. ADAM, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. SILBERBERG, 2007.
Désirs éthiques et désirs critiques pour une politique culturelle de gauche, M. HELLAS, 2007.
D'un papillon à une étoile, J. CORNIL, 2007.
Complexité, identité, fraternité, citoyenneté : le quadrige de la reliance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Brèches, J. CORNIL, 2007.
Comment vivre à Bruxelles malgré le coût des loyers, N. CASTELIJN, 2006.

La lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

- Petit essai sur l'existence de Dieu*, J. CAMBIER, 2014.
Démarche scientifique ou dogmatique : un choix de société, G. SAND, 2014.
Les deux jugements, W. DE WINNE, 2014.
Une histoire cosmique, W. DE WINNE, 2014.
Rennes-le-Château : Les marchands du Temple ésotérique, M. BOLLE DE BAL, 2013.
Remarques sur la situation de l'incroyant aujourd'hui, R. POMMIER, 2012.
Entre corps et esprit, une science du lien, T. JANSSEN, 2011.
Le cosmos et son agencement, D. BOCKSTAEEL, 2011.
Un autre anniversaire à fêter ! Quatre cents ans d'héliocentrisme, P. J. MAINIL, 2011.
Sur l'histoire de la science, J. C. BAUDET, 2011.
L'impossible eucharistie, W. DE WINNE, 2011.
L'obsession sacrificielle, W. DE WINNE, 2011.
La grande intelligence, illusion ?, P. J. MAINIL, 2010.
L'âme existe-t-elle ?, P. J. MAINIL, 2010.
Et Dieu dans tout cela, R. DEJAEGERE, 2010.
Les fausses sciences, J. PIRON, 2010.
Effets pervers de la morale chrétienne, B. MILHAUD, 2010.
Les erreurs de la science comme indices de sa valeur, J. C. BAUDET, 2010.
L'évolution et la notion de vie, O. PIRON, 2010.
Les théories physico-chimiques, M. FLORKIN et J. BRACHELET, 2010.
Les fausses sciences. Les pièges de la représentation, J. PIRON, 2010.
Les fausses sciences. L'« explication » unique et le savoir total, J. PIRON, 2010.
Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ? P. ROBIN, 2009.
Science et foi. Les croyants devant la science, P. ROBIN, 2009.
Science et foi. La solution moderniste, P. ROBIN, 2009.
Foi contre science, Ph. MAASEN, 2009.
Les droits humains, ici et maintenant, P. GALAND et B. VAN DER MEERSCHEN, 2008.
Que penser de l'intégrisme féministe ? J. GABARD, 2008.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. GOLDSCHLÄGER, 2008.

- « Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. COUTEL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.
Actualité des Protocoles, J. JAMIN, 2007.
- Droits et recours de la victime de prétendus voyants, gourous, mages, guérisseurs et autres charlatans invoquant le paranormal*, N. DE BECKER, 2006.
- Les complots : sujet de la littérature populaire*, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.
Le cinéma, la télévision et les jeux vidéos illustrent la peur des conflits,
 A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.

La lutte contre les extrémismes politiques

- Islam politique ou démocratie musulmane : subir ou choisir ?*, C. CHEREF-KHAN, 2014.
La pensée non dualiste, D. CASTERMAN, 2014.
La déportation des Juifs d'Europe 1942 - 1945, G. BRANDSTATTER, 2014.
Tous voiles dehors ?, C. PONCIN, 2013.
- De l'urgence de réformer l'islam d'ici pour en faire un vrai « pilier » de notre démocratie ?*,
 C. CHEREF-KHAN, 2013.
- Edmond Picard : un « humaniste », antisémite et raciste*, F. RINGELHEIM, 2013.
La démocratie est-elle malade ? — 2, É. POHL, 2013.
La démocratie est-elle malade ? — 1, É. PEETERS, 2013.
Serpents, race de vipères ! W. DE WINNE, 2011.
J'exècre les révisionnistes, fulminait Dominique, P. J. MAINIL, 2010.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.
La franc-maçonnerie en terre d'islam, R. Y. DAJOUX, 2009.
- L'homme qui ne portait pas de chaussettes ou Quel Einstein célèbrons-nous ?* P. MARAGE, 2008.
La sociologie est-elle une science ? Cl. JAVEAU, 2008.
Le rôle de l'expérience en philosophie, D. SERON, 2008.
Un modèle d'univers, J.-F. PONSAR, 2008.
Le truchement majeur, J. CELS, 2008.
Propos d'un libertaire sur l'éthique, P.-J. MAINIL, 2008.
- Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions*, A. MANÇO, 2008.
Les limites de la liberté, J. JAMIN, 2007.
Nature, culture et extrême droite, J. JAMIN, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Les religions meurtrières, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.
Réflexions sur la montée de l'islamisme, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.
Récits de Colombie, J. CORNIL, 2007.
Le totalitarisme, M. HELLAS, 2007
Les otages politiques, Fr. VANDEN DRIESCH, 2007.
Einstein et la politique, M. VOISIN, 2006.
Extrême droite et éducation permanente, M. MAESSCHALK, 2006.
- Après quarante-cinq ans de présence musulmane en Belgique : « Sire, il n'y a pas d'islam belge »*,
 Ch. CHEREF-KHAN, 2006.
Les tabous de l'immigration, J. CORNIL, 2006.

Avancées en faveur de l'éducation

- Haro sur l'élitisme social, vive l'élitisme intellectuel !*, É. PEETERS, 2014.
Une approche de l'œuvre d'art, N. DECOSTRE, 2014.
Orwell et nous, M. VOISIN, 2014.
- Responsabilité citoyenne. Programme de Matthew Lipman de « Philosophie pour enfants »*, N. DECOSTRE, 2014.
Eduquer à l'éthique, N. DECOSTRE, 2014.
L'enseignement, métier à usure, J. L. HORENSTEIN, 2014.
Vous avez dit humain ?, C. SUSANNE, 2014.
- Vers un cours d'éducation aux valeurs pour tous ?*, C. SÄGESSER, 2014.
Voyage subjectif dans la perception de la couleur en Occident : de l'Antiquité à nos jours, T. ISRAËL, 2014.
- Philéas & Autobule, une jeune revue citoyenne de philosophie avec les enfants*, F. MARTIN, 2013.
Qu'est-ce que la philosophie ?, J. C. BAUDET, 2013.
Lettre d'un professeur, S. LOURYAN, 2013.
Une résistance souriante, M. VOISIN, 2013.

- À quoi peut bien servir l'orgasme féminin ?*, Y. FERROUL, 2013.
Une éthique libérée et libératrice, N. DECOSTRE, 2013.
Un éloge de l'ignorance ! Est-ce sain ?, J. TAMINE, 2012.
Apprendre à penser et à discuter dès cinq ans, C. LELEUX, 2012.
Accommodements raisonnables : Quelles égalités à l'école ?, N. GEERTS, 2012.
L'« Amour de soi », apologie de la vie en commun chez Spinoza, G. FOKAM, 2011.
À coeur ouvert, R. ARONSON, 2011.
La célébration de l'humain, M. VOISIN, 2011.
La fin des dogmes vue par Simon Jouffroy, C. ÉVRARD, 2011.
Souvenirs d'un maître : Adolphe Festraets, S. LOURYAN, 2011.
La morale de l'adolescence, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011.
La dernière énigme de Léopold II, G. TELLIER, 2010.
L'orientation sexuelle : biologie ou éducation, J. BALTHAZART, 2010.
Bye Bye l'unilinguisme, J. REYNAERS, 2010.
Quelques réflexions sur l'homme, V. DAUMER, 2010.
Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons, L. BOVY, 2009.
Propos d'un libertaire sur les religions, P.-J. MAINIL, 2009.
Introduire le cours de philosophie dans le secondaire, V. DORTU, 2009.
Bonheur et humanisme, Fr. DE GREEF, 2009.
Éducation permanente et philosophie pour enfants, M. VOISIN, 2007.
L'alimentation intelligente, A. BURONZO, 2007.
Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. DE POTTER, 2007.
Trente propositions pour une école de la réussite, A. DESTEXHE, 2006.
L'avenir de l'université, J.-Fr. BACHELET, 2006.
Ce que montre PISA 2003 : les inégalités sociales dans l'enseignement en Belgique, N. HIRTT, 2006.
Les francs-maçons à la naissance de l'enseignement universitaire des sciences, J. LEMAIRE, 2006.
L'immersion linguistique, R. BRIQUET, 2006.
Coexistence des langues et des cultures. Entre utopie et réalités, R. RENARD, 2006.

Ambitions de la laïcité

- La Bibliothèque de Propagande (1903-1914) : une action maçonnique anticléricale vers le monde profane*, C. Mathys, 2014.
La Bible d'un laïque, J. CAMBIER, 2014.
Le retour de la spiritualité : nouveau masque des religions ?, P. DARTEVELLE, 2014.
Le baptême, à quoi ça sert ?, W. DE WINNE, 2014.
Des cultures et des hommes, M. VOISIN, 2014.
Et le baptême dans tout ça ?, W. DE WINNE, 2014.
Le 150^e anniversaire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, R. PERCEVAL, 2014.
Quelle est la place d'une association constitutive au sein du Centre d'Action laïque ?, C. CHEREF-KHAN, C. WACHTELAER et J. LEMAIRE, 2014.
Amour, islam et mixité : la construction des relations au sein des couples musulman/non-musulman, M. CHRISTODOULOU, 2014.
Athéisme – Agnosticisme – Matérialisme, N. RIXHON, 2014.
Peut-on parler d'athéisme dogmatique ?, N. RIXHON, 2013.
Réflexions dérangeantes, P. J. MAINIL et Y. STRUYS, 2013.
Le tabou de Jésus le Nazoréen dans la société laïcisée, F. FORET, 2013.
L'école au défi de la laïcité, N. GEERTS, 2013.
Notre avenir eschatologique, W. DE WINNE, 2013.
Les usages cléricaux, H. CHARLIER, 2013.
Faux et vrais secrets de la franc-maçonnerie, M. BOLLE DE BAL, 2013.
Politique et religione en France et en Belgique à l'heure de l'Europe, F. FORET, 2013.
Athée, nihil, pourquoi ?, H. CHARLIER, 2013.
Paradigme et éthique humaniste : l'idéal et la réalité, P. J. MAINIL, 2012.
Et si toutes les questions n'avaient pas de réponse ?, M. MAYER, 2012.
Dieu ?, W. DE WINNE, 2012.
« Serpents, Race de Vipères », ou la succession usurpée de Jésus de Nazareth, W. DE WINNE, 2012.
La vie et la mort, P. J. MAINIL, 2012.
La laïcité a une histoire, M. MAYER, 2012.
Pour une nouvelle morale laïque, coeur battant de la cause républicaine, C. COUTEL, 2012.

- La question des conceptions de vie*, M. MAYER, 2012.
La disparition de Philippe Grollet, G. C. LIÉNARD, 2012.
Vivre laïquement, M. MAYER, 2012.
La foi, la spiritualité, l'obscurantisme, ... Du retour de quel « islam » parlons-nous ?,
C. CHEREF-KHAN, 2012.
Ma laïcité racontée aux enfants, H. BAUHERZ, 2011.
Laïcité et dignité, C. COUTEL, 2011.
Pourquoi financer les organisations convictionnelles ? Un point de vue laïque, C. SÄGESSER, 2011.
Neutralité ou engagement dans l'enseignement de la morale, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011.
Un peu de décence, Messieurs les croyants !, R. POMMIER, 2011.
Vivre sans dieu(x), M. VOISIN, 2011.
Une école pluraliste pour une société pluraliste, M. VAN DE MEULEBROECKE, 2011
La laïcité et les laïcités : deux versions, un idéal, M. BOLLE DE BAL, 2010.
Conscience athée, N. RIXHON, 2010.
Jean Meslier, curé et athée : un paradoxe ?, N. RIXHON, 2010.
Réflexions d'un libre examinateur ou d'un homme qui, du moins, croit l'être, P. J. MAINIL, 2010.
Peut-il exister une spiritualité laïque ?, J. RIFFLET, 2010.
Âme : Esprit/Doute/Foi, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Religion/Théologie : Dogme, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Athéisme : Agnosticisme/Cléricalisme, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Nsr Abou Zeid et Mondher Sfar, J. WILLEMART, 2009.
De la difficulté d'être athée aujourd'hui, A. PIRLOT, 2009.
Humanisme et laïcité : Condorcet, précurseur de la loi de 1905 ? Ch. COUTEL, 2009.
Propos d'un libertaire sur les religions, P.-J. MAINIL, 2009.
De la tolérance à la reconnaissance ? J. PELABAY, 2009.
Artes Moriendi : comment aborder la fin de vie ? St. NELISSEN, 2009.
La dépénalisation de l'euthanasie a été un combat laïque, R. LALLEMAND, 2009.
Questions sur la laïcité en Europe, Cl. VAILLANT, 2009.
Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ? P. ROBIN, 2009.
Science et foi. Les croyants devant la science, P. ROBIN, 2009.
Science et foi. La solution moderniste, P. ROBIN, 2009.
Héritier des Lumières, Condorcet « traducteur » de Voltaire, Ch. COUTEL, 2008.
Les médecines parallèles, P. DEBUSSCHERE, 2008.
Six années d'euthanasie légale : bilan, M. ENGLERT, 2008.
Le conseiller laïque serait-il un semeur d'interrogations dès qu'il centre son action sur l'écoute de l'autre ? M. MAYER, 2008.
La franc-maçonnerie est-elle une secte ? C. BRYON-PORTET, 2008.
La laïcité française et la loi sur le port de signes religieux dans les écoles publiques,
A. DUMOULIN, 2008.
Lettre ouverte sur la tolérance, G. HOTTOIS, 2008.
Tiberghien, précurseur d'un idéal oublié, V. DORTU, 2008.
Islamophobie et culpabilité, A.-M. DELCAMBRE, 2008.
Un catholique face à l'euthanasie, J.-J. JAEKEN, 2008.
Euthanasie : le débat parlementaire, Ph. MONFILS, 2008.
« Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. COUTEL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.
Divin et humain : religion et reliance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Bio-éthique et thanato-éthique, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Vers une éthique de l'environnement, J. CORNIL, 2007.
La crémation : une éthique pour notre temps, M. MAYER, 2006.
La loi de dépénalisation de l'euthanasie : une démarche citoyenne, J. HERREMANS, 2006.
La laïcité dans la vie sociale, Ph. GROLLET, 2006.
Cent ans parès une loi mémorable de séparation des Églises et de l'État. Favoriser dans les sociétés plurielles les dialogues interculturel et interreligieux, R. RENARD, 2006.
2.500 ans de pensée libre : 1^{ère} partie, A.-M. HANSENNE, 2006.
2.500 ans de pensée libre : 2^e partie, A.-M. HANSENNE, 2006.
La laïcisation de l'art, Ch. LOIR, 2006.
Laïcité et diversité culturelle, R. RENARD, 2006.

Réflexions sur l'éducation permanente

- Éducation permanente et philosophie pour enfants*, M. VOISIN, 2007.
Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. DE POTTER, 2007.
Extrême droite et éducation permanente, M. MAESSCHALK, 2006.
La FORel, A. SCHLEIPER, 2006.
La culture, une généreuse éducation permanente, J. CELS, 2006.
Le rôle charnière du cardinal Bellarmin, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.
Jonas et la liberté. Dimensions théologique, ontologique, éthique et politique, M.-G. PINSART, 2006.
La rhétorique, moyen de convaincre, M. MEYER, 2006.
Représenter le zéro : un problème philosophique, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.
Écrire en Belgique sous le regard de Dieu. La littérature catholique belge dans l'entre-deux-guerres,
C. VANDERPELEN-DIAGRE, 2006.
Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté,
P. DUPONT, 2006.
Rêveries d'un promeneur solitaire. Vagabondages imaginaires autour du nouveau siècle,
J. CORNIL, 2006.

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

- Vrais et faux remèdes pour sauver l'Église : le cas de Hans Küng*, P. DARTEVELLE, 2014.
Ah ! Si on avait écouté Arius !, W. DE WINNE, 2014.
Réhabilitation du « phalocrate », M. BOLLE DE BAL, 2014.
Perhumanisme et/ou transhumanisme ?, J. SEMAL, 2014.
À propos de l'antisémitisme et du conflit israélo-palestinien, W. DE WINNE, 2014.
1915 - 2015 : le temps du « droit à l'autodétermination » des Kurdes est-il venu ?, V. BALMAN, 2014.
Écrivain belge, A. BERENBOOM, 2014.
L'éducation et la culture au centre du combat pour la démocratie au Maroc, D. MENSCHAERT, 2014.
Hitler et la franc-maçonnerie, A. DE LA CROIX, 2013.
Le testament de Jean Meslier, P. J. MAINIL, 2013.
Le combat des Lumières, G. CHAUSSINAND-NOGARET, 2013.
Je vois le bien, je l'approuve et je fais le mal, L. DA SILVA, 2013.
L'effacement de Dieu chez quelques moines-poètes contemporains, G. RINGLET, 2013.
Après... ou le silence des hommes, M.-P. HAAR, 2013.
L'antisémitisme ?, W. DE WINNE, 2013.
Humour et identité, A. NYSENHOLC et W. SZAFRAN, 2013.
Les femmes et la franc-maçonnerie, des Lumières à nos jours. Quels enjeux ?, C. RÉVAUGER, 2012.
L'au-delà, X. DE SCHUTTER, 2012.
Les catholiques belge et la franc-maçonnerie, H. HASQUIN et E. DE BEUKELAER, 2012.
Commémorer Jean-Jacques Rousseau, R. TROUSSON, 2012.
L'histoire des sciences en Belgique, J.C. BAUDET, 2012.
Sur cette pierre, je bâtirai mon Église, W. DE WINNE, 2011.
Jean Meslier : une figure exceptionnelle de l'incroyance au XVIII^e siècle, S. DERUETTE, 2011.
Un monde sans frontières - Comment favoriser le développement, R. VERMEIRE, 2011.
Les créationnismes, P. J. MAINIL, 2011.
Jeanne d'Arc a-t-elle failli devenir républicaine ?, F. RYZIGER, 2011.
Jésus, un juif charismatique de Nazareth, W. DE WINNE, 2011.
Les femmes dans la franc-maçonnerie, Collectif, 2011.
Le petit monde d'outre-tombe, A. CHABOT, 2010.
L'existentialisme de Martin Heidegger, G. AISEAU, 2010.
Pôle Santé de l'ULB : histoire de lieux, de personnages, de découvertes, S. LOURYAN, 2010.
Les noms de famille, J. GERMAIN, 2010.
Bruxelles néoclassique : mutation d'un espace urbain (1775-1840), Ch. LOIR, 2010.
L'existentialisme. Le rôle de la phénoménologie, G. AISEAU, 2010.
La liberté et l'histoire : la liberté et ses valeurs, M.-J. LEFEBVRE, 2010.
La liberté et l'histoire : l'évasion du temps, M.-J. LEFEBVRE, 2010.
Jean-Jacques Rousseau et la naissance de l'autobiographie, R. TROUSSON, 2010.
La Flandre aux flamands, P. STÉPHANY, 2010.
Vision de la mort dans le Judaïsme, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.
Le Coran est-il authentique ? J. WILLEMART, 2009.
Le pain des oiseaux, Y. NAMUR, 2009.
La vision de la mort dans le Judaïsme, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2009.

- La forme de la terre : des conceptions primitives à Aristote*, D. BOCKSTAEL, 2009.
L'architecture néoclassique à Bruxelles, reflet d'une société en mutation, C. LOIR, 2009.
Nietzsche, précurseur du nazisme ? ANONYME, 1^{ère} partie, 2009.
Nietzsche, précurseur du nazisme ? ANONYME, 2^e partie, 2009.
Nietzsche, précurseur du nazisme ? ANONYME, 3^e partie, 2009.
Kierkegaard, le père de l'existentialisme, G. AISEAU, 1^{ère} partie, 2009.
Kierkegaard, le père de l'existentialisme, G. AISEAU, 2^e partie, 2009.
Kierkegaard et l'ascétisme, G. AISEAU, 2009.
Kierkegaard et l'incroyance, G. AISEAU, 2009.
La Belgique, un anachronisme d'avenir ? Ch. VAN DEN EYNDE, 2008.
La spiritualité, ANONYME, 2008.
L'Europe méditerranéenne, entre l'Occident et l'Orient, Ch. COUTEL, 2008.
L'évolution du freudisme, W. SZAFRAN, 2007.
La question rousse, V. ANDRÉ, 2007.
La valeur du temps dans un monde qui accélère, M. DE KEMMETER, 2007.
Le récit de vie, pierre d'angle de la sociologie existentielle, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. IMBERECHTS, 2006.

Relais du monde associatif

- La mort médicalisée, une humanisation ?*, F. DAMAS, 2014.
La violence conjugale : de quoi parle-t-on ?, A. ADRIAENSSENS, 2013.
Le Centre de pathologie sexuelle masculine, R. J. OPSOMER et F. SEVENS, 2013.
Les ASBL, dix ans après la loi de 2002, J.-F. ISTASSE, 2013.
Rom, Tsigane, Gitan, ... Dépasser les mythes d'un peuple européen, A.-N. CYDZIK, 2013.
L'école rwandaise de l'avenir, R. LUFF, 2012.
Présence et Action Culturelles vous présente son projet : Espace Écrivain Public, D. SURLEAU, 2012.
La méditation : une médecine d'avant-garde ?, T. JANSSEN, 2011.
Réflexions en vue d'un système éducatif plus performant pour tous les enfants, CEDEP, 2011.
Les violences ne sont pas une fatalité : Garance les prévient, D. LANDENNE, 2011.
Le Service laïque d'aide aux personnes du Brabant wallon, M. DOUMONT et F. WAYENS, 2011.
L'interruption volontaire de grossesse, T. JANSSEN, 2011.
Les leçons de l'histoire et nous, F. BRODSKY, 2010.
Mutilations génitales, J. CHEVALIER, 2010.
Présentation du réseau Financement Alternatif, A. BROUYAUX, 2008.
La Ligue de l'Enseignement, V. SILBERBERG, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. SILBERBERG, 2007.
Mal au fesses pour le Congo, H. BOKHORST, 2007.
Ni putes ni soumises : un mouvement international pour libérer la parole et les initiatives,
F. SIDIBE, 2006.
Le GRIP et ses activités, 2006.
Infor-Drogues. 1971-2006, trente-cinq ans déjà !, Ph. BASTIN, 2006.
*Les conseillers moraux laïques en milieu hospitalier,
en maisons de repos et en maisons de repos et de soins*, N. BOLLU, 2006.
Les Maisons médicales et la Fédération des Maisons médicales et des Collectifs de soins de santé, 2006.

Interrogations et projets d'action sur quelques données sociologiques

- Saint Georges : du martyr victime innocente au guerrier héros triomphant*, C. HENNEGHEN, 2014.
Réflexion sur les rapports entre les notions d'identité, de nation et de nationalisme,
M. DE COSTER, 2013.
Le cri de la hulotte. Dix ans de participation belge à une guerre illégale, ignoble, inutile...,
C. DUPRÉ, 2013.
Sexe, prostitution et contes de fées, C. FRANÇOIS, 2012.
La jalousie n'est pas une preuve d'amour, J. LAOT, 2012.
Le terrorisme amoureux, M.-C. CARDINAL, 2011.
Petite leçon de philosophie ou comment accéder au bonheur ?, L. VANIN-VERNA, 2011.
À nouvelles familles, nouvelles morales, M. VAN DE MEULEBROEKE, 2011.
Multiculturalisme ou interculturalité : Tour de Babel ou cathédrale des Lumières ?, G. VERZIN, 2010.
Problèmes de la drogue, C. SOMERHAUSEN, 2009.
La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. ANDRÉ, 2008.
Est-il nécessaire d'établir une censure sur le Web ? M. BRODSKY, 2008.

- Parents de toxicomanes...*, A.-M. LEGRAND et D. CRACCO, 2008.
L'argent des fourmis : religions - migrations - développement, A. MANÇO, 2008.
Le jeu pathologique, une maladie de la modernité, S. MINET, 2007.
Déliance, reliance, alternance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Fraternité et/ou amitié : deux « reliances » à relier, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Des valeurs réinterrogées. Penser ou dépenser. Marchandisation des valeurs et valeur d'usage, J. CORNIL, 2007.
Questions de sexualité, J.-L. GÉNARD, 2006.
Le travail : une valeur à réhabiliter, M. BOLLE DE BAL, 2006.
Violence, passions et guerres : cris des hommes, silence des dieux, M. BOLLE DE BAL, 2006.
Bribes réflexives sur la nouvelle divinité mercantile, J. CORNIL, 2006.
Conte le turbocapitalisme : Taxe Tobin et enquête sur les sociétés de clearing, J. CORNIL, 2006.
Travers et valeurs de l'individualisme, J. CORNIL, 2006.

Construire l'Europe

- Les droits de l'homme et le droit européen*, P.-F. RYZIGER, 2011.
Le cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe, M. CONRADT, 2008.
Trois rêves évanouis, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. IMBERECHTS, 2006.

Éduquer à la citoyenneté

- Le citoyen, son événement et l'histoire : le champ des possibles*, L. VANIN, 2014.
Citoyenneté et démocratie : un défi essentiel pour l'Alpha, S. PINCHART, 2014.
Vers la fin de l'autorité, F. DE SMET, 2012.
L'équation arabo-musulmane : entre préservation de l'identité et désir de modernité, A. AOUATTAH, 2012.
Pour une spiritualité citoyenne, E. DE BEUKELAER, 2012.
Sociologie et franc-maçonnerie, M. BOLLE DE BAL, 2012.
La démocratie dans le monde arabe, I. SAFAR, 2012.
Le droit à l'oubli, R. CHIF, 2011.
Le droit à l'oubli, R. CHIF, 2011.
Éduquer à la citoyenneté démocratique, M. VOISIN, 2011.
Un strip-tease attristant, R. POMMIER, 2011.
Autonomie affective et formation du jugement moral. Pédagogie, M. VAN DE MEULEBROEKE, 2011.
Les droits de l'homme et le droit international public, F. RYZIGER, 2010.
L'argent dans le monde moderne selon Charles Peguy, Ch. COUTEL, 2009.
Quelques réflexions sur les origines de l'homme, V. DOUMEN, 2009.
La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. ANDRÉ, 2008.
L'origine de la liberté, A. VAN KERCKHOVEN, 2008.
Valorisation des compétences et co-développement, A. MANÇO, 2008.
Quelle place pour l'expression des convictions religieuses à l'école ? N. GEERTS, 2007.
Faits de société, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Les discriminations et la démocratie de l'identité, A. MARTENS, 2007.
Les otages politiques, FR. VANDEN DRIESSCH, 2007.
Brèches, J. CORNIL, 2007.
Chronique d'un cours de philo. Intermède, H. VAN CAMP, 2006.
Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté, P. DUPONT, 2006.
Quelques références du Conseil de l'Europe en matière de citoyenneté, P. DUPONT, 2006.
Évolution du statut de la femme. L'époque de la déesse-mère, CLAV, 2006.
Évolution du statut de la femme. La réconciliation des sexes, CLAV, 2006.
Évolution du statut de la femme. L'éveil de la conscience politique des femmes, CLAV, 2006.

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos publications
et de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés



La Pensée et les Hommes ASBL

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.be
christiane.loir@ulb.ac.be

Visitez notre site

www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française

